

Intention générale pour Novembre 1890

*Désignée par Son Ém. le Cardinal Préfet de la Propagande
et bénie par Sa Sainteté Léon XIII :*

LE CULTE DES SAINTS PATRONS

Le cardinal Baronius, le grand annaliste de l'Église, s'exprime ainsi : « C'est l'honneur rendu aux Saints — et il entend le culte des saints Patrons — qui est le fondement de la France ; elle subsistera tant qu'elle honore les Saints. » (Ann. eccl., an. 456, n° VII.)

Or, ce que Baronius disait de la France peut et doit se dire — proportion gardée — des autres peuples catholiques. Aujourd'hui les gouvernants sectaires qui, chez presque tous ces peuples, ont usurpé le pouvoir, exaltent, au lieu des saints Patrons, tous les pires scélérats, tous les plus odieux malfaiteurs de la plume ou de la parole.

Cependant, grâces à DIEU, depuis quelque temps un mouvement réparateur se fait sentir.

Il appartient aux Apôtres de la Prière de prendre la tête de ce mouvement. Les saints Patrons ne sont-ils pas tous, au ciel, d'admirables apôtres de la prière, ne vivant, comme leur divin Chef, que pour intercéder en notre faveur et présenter sans cesse, au Père céleste, le Cœur toujours priant de son Fils Jésus ?

(Voir sur les Billets la *Prière quotidienne.*)

Résolution apostolique : Propager le culte des saints Patrons. — Considérant qu'il n'est rien de plus juste et de plus salutaire, de plus édifiant et vivifiant que cet aimable culte, travaillons de toutes nos forces à le propager et notamment la Communion réparatrice offerte, par chacun de nos Associés, le jour de son *Patron du mois.* (Indulgence plénière accordée par S. S. Léon XIII.)